



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept, le trente octobre, le Conseil Municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, Mme Christine JULLIEN, M. Philippe MILAN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Valérie BOURGEAT, M. Dominique BRUNEL, M. Sauveur CATALANO, M. Daniel HUGOUD, M. Olivier MANEVAL, Mme Corinne CHEVAL, M. Jean Marc KEHRWILLER

A donné pouvoir : M. Gilles JUVEN à Mme Valérie BOURGEAT
M. Christian DELAS à M. Pascal CLAUDEL

Date de la convocation : 23 octobre 2017

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h00

- M. Olivier MANEVAL est nommé secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 septembre 2017

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2) DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par délégation:

- Encaissement sur le compte de la commune, d'un chèque d'indemnité reçu de l'assureur AXA, pour un montant de **899.71 €uros**, qui correspond à l'arrêt-maladie de la secrétaire de Mairie Mme Latra SI-MOHAMED.

3) DELIBERATIONS

- Adhésion de la Commune de PONSAS au S.I.E.V.

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune de PONSAS désire intégrer le S.I.E.V. (*Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veaine*), à compter du 1^{er} janvier 2018.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- Assignation en justice de la Société pour le Développement de l'Habitat (SDH)

M. le Maire rappelle au Conseil municipal, avoir fait débattre le Conseil municipal au sujet de la sous-évaluation de la vente passée des terrains du "Clos des vignes" par la Mairie de GERVANS en janvier 2014 à la Société pour le développement de l'Habitat (S.D.H.). Le préjudice est de **783000€**.

M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'assigner en justice, la Société pour le développement de l'Habitat (S.D.H.), au Tribunal de Grande Instance de Valence, au motif du préjudice financier lié à la sous-évaluation de cette vente.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Désignation du cabinet RETEX Avocats pour représenter la Commune de GERVANS**

M. le Maire propose au Conseil municipal de désigner le Cabinet "RETEX avocats" pour représenter la commune de GERVANS, dans la sus-dite assignation en justice, indiquée dans le point précédent.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Choix de la société NL PRESTATION pour la réalisation des registres d'accessibilité des ERP**

M. le Maire indique au Conseil municipal que les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) doivent se mettre en conformité avec les normes leur permettant d'accueillir des Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.).
Suivant l'arrêté du 19 avril 2017, le registre d'accessibilité devient un document obligatoire qui doit figurer au sein de chaque ERP. Le registre d'accessibilité est un document qui est consultable par tous à l'accueil principal de chaque ERP.

Ce registre est exigible à compter du 20 octobre 2017.

Afin de réaliser les registres d'accessibilité pour les 8 E.R.P. de la commune, M. le Maire a demandé un devis à la société "NL prestations".

Un devis a été reçu en Mairie, pour un montant de: **1508 €uros TTC**

M. le Maire, considérant que cette mise aux normes concerne aussi les autres communes, a pris l'initiative de proposer aux 41 autres communes de notre communauté d'agglomération "ARCHE Agglo", de mutualiser ce suivi. En retour, un nouveau devis a été reçu, pour un montant de: **987,60 € €uros TTC**

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Demande par la SAUR d'une subvention exceptionnelle suite au passage de l'ouragan IRMA**

M. Jean-Marc KEHRWILLER Conseiller Municipal fait part au Conseil municipal de l'initiative de sa société S.A.U.R., qui a permis de récolter des fonds sur la base de 15 €uro par km parcouru à vélo.

Accompagné par d'autres bénévoles, il a, pour sa part, effectué le parcours de Tain l'Hermitage à Hauterives. En tout, ont été parcourus 1.400 km, ce qui leur a permis de récolter plus de 10.000 € (la S.A.U.R. ayant ensuite abondé le double de cette somme récoltée), qui seront reversés à la "Fondation de France".

M. le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de **200 €**

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

M. le Maire indique au Conseil municipal avoir reçu en Mairie, M. Pascal LIAUTIER de la société GERISK, qui propose d'assurer la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui doit l'être tous les 5 ans si la Commune n'a pas de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ou tous les 3 ans si celle-ci en possède un.

Cette société propose aussi de faire réaliser un exercice de simulation d'incident.

Le devis complet est de: **2637,77 €uros H.T.**

M. le Maire propose de valider ce devis, hors prestation de l'exercice de simulation, ce qui ramène le devis à : **1456,27 €uros H.T.**

M. le Maire ajoute que ce sujet sera à l'ordre du jour d'une réunion au début de 2018.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

4) MENAGE DE LA SALLE « LES BERGES DU RHÔNE »

M. le Maire indique au Conseil municipal avoir demandé à M. Jean-Sébastien GUIER, Adjoint aux bâtiments communaux, M. Philippe MILAN Adjoint aux finances, M. Daniel HUGOUD membre de la commission finances et M. Nicolas BAUGIRAUD membre de la commission bâtiments communaux d'étudier la possibilité de faire réaliser le ménage par Mme Sylvie MOYROUD Agent Technique à la Commune.

Cela fait suite au constat concernant la prestation de nettoyage de la salle «Les Berges du Rhône », confié à la société S.N.H. qui n'était pas satisfaisant.

Par conséquent, M. le Maire a dénoncé le contrat, qui échoit fin janvier 2018.

M. Jean-Sébastien GUIER expose au Conseil Municipal l'étude réalisée soit :

- La prestation annuelle proposée par la société S.N.H. est évaluée à **5064 €**
- Les autres solutions impliquent le remboursement de l'achat d'une auto-laveuse amorti sur 5 ans et le paiement du temps de main-d'oeuvre, estimé entre 2 et 4 h par semaine.

Au regard des coûts évalués par la commission, M. Jean-Sébastien GUIER porte le choix sur la solution d'acquérir une auto-laveuse, et d'augmenter la durée de travail hebdomadaire de 3 heures de Mme MOYROUD, qui fait déjà actuellement le ménage à l'école, où elle donne entière satisfaction -.

Une estimation financière, qui additionne la charge annuelle de 910,01 € (correspondant à l'amortissement de l'auto-laveuse) et le coût de main-d'oeuvre de 2.127,60 € (sur 45 semaines), aboutit à un montant de: **3037,61 €**

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

5) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Mesure de la qualité de l'air dans les Etablissements Recevant du Public**

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Conseil Départemental de la Drôme précisant qu'à compter de janvier 2018, le dispositif réglementaire concernant la surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur (Q.A.I) dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), devra être achevé avant le :

- 1^{er} janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans ainsi que les écoles maternelles et les écoles élémentaires
- 1^{er} janvier 2020 pour les centres de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées,...)
- 1^{er} janvier 2023 pour les autres établissements

Il faut faire des analyses, une en hiver et une en été, qui recherchent deux molécules (le BENZENE, et le FORMALDEHYDE qui correspond au meuble de classe). Sur le RPI, les écoles concernées sont l'école de SERVES et l'école d'ERÔME la classe de CP.

M. le Maire précise qu'il existe 2 formules pour réaliser ce diagnostic:

- La première : le Conseil Départemental fournit le kit, la Commune fait les prélèvements et le Département réalise les analyses.
- La deuxième : le Conseil Départemental réalise la prestation entièrement (prélèvement, analyse, rapport)

La prestation pour la formule qui prend tout en charge a un coût de: 1.874 Euros,

M. le Maire a rendez-vous le 10 novembre prochain avec la personne du laboratoire départemental et les Maires des Communes de SERVES et d'ERÔME.

Nicolas BAUGIRAUD, référent jeunesse de la Commune de GERVANS auprès de "ARCHE Agglo", informe le Conseil municipal de l'intérêt des 4 séances de formation auxquelles il participe, concernant les conduites à risque (passage à l'âge de l'adolescence, addictions, réglementation sur les produits psychotropes, solutions).

Il ajoute que :

- Des petits dépliants sur les drogues et l'alcool peuvent être mis à disposition des personnes intéressées
- Il existe un Point d'Ecoute Jeunes

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de GERVANS – CROZES – LARNAGE a fait des tests à la fumée dans les réseaux d'assainissement afin de détecter les conduites d'eaux pluviales raccordées sur le réseau d'eaux usées. C'est la société NADEO qui a fait les tests le 18 /10/17.

La séance est levée à 20h40

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le 27 novembre 2017 à 19h00

Le 18 décembre 2017 à 18h30

**Le Secrétaire de Séance
Olivier MANEVAL**

**Le Maire
Pascal CLAUDEL**